

## Règlement du Trail Bosquetia 2026



### Article 1 : Organisateurs

Le Trail de Bosquetia est un trail organisé par l'asbl Rugby Club de Frameries. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par email à l'adresse [trailbosquetia@rugbyframeries.be](mailto:trailbosquetia@rugbyframeries.be).

### Article 2 : Adresse, date et distances

L'édition du Trail de Bosquetia 2026 aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 au Rugby Club de Frameries, Rue des Templiers, 7080 Frameries.

Cette édition comporte plusieurs types de courses et de distances :

- Trail : 9, 17, 25 et 33 km
- Trail Canicross : 17 km
- Marche : 5, 9 et 17 km

Les informations détaillées sur les distances, dénivelés et ravitaillements sont données sur la page Facebook « Trail de Bosquetia » ainsi que sur la page internet <http://trailbosquetia.be/>.

L'organisation se réserve le droit de changer le parcours pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité.

Les parcours sont balisés et le balisage doit être respecté scrupuleusement. Il n'est pas permis d'emprunter des raccourcis et de quitter les chemins balisés sous peine de disqualification.

Les parcours traversent plusieurs propriétés privées et certains sentiers ouverts exceptionnellement à l'occasion du Trail de Bosquetia. Ces zones étant interdites en temps normal, il est expressément demandé de ne pas enregistrer, ni de publier les traces des parcours, ni d'emprunter les parcours en dehors du Trail de Bosquetia. Ceci vous est demandé afin de ne pas mettre en péril les futures éditions du trail de Bosquetia.

### **Article 3 : Inscription et conditions de participation**

La participation au Trail du Bosquetia implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Le trail de Bosquetia se déroule en accord avec les autorités locales. Tous les participants se doivent de suivre les indications et/ou injonctions des organisateurs et des personnes postées sur le parcours.

Les inscriptions sur le trail 25 et 33 km sont autorisées aux personnes âgées de plus de 16 ans.

Les inscriptions sur le trail 17 km, trail canicross 17 km et le trail 10 km sont autorisées aux personnes âgées de plus de 12 ans.

Les mineurs d'âge (moins de 18 ans) inscrits sont sous l'entière responsabilité des parents ou de son tuteur légal.

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de manquement aux conditions de participation.

Les inscriptions doivent se faire via le site internet de la société de chronométrage sportif « ULTRATIMING ». <https://www.ultratiming.live/evenement/trail-de-bosquetia-2026>

Tarifs:

- Trail 33 km : 16 € en pré-inscription
- Trail 25 km : 14 € en pré-inscription
- Trail et Canicross 17 km : 12 € en pré-inscription
- Trail 9 km : 10 € en pré-inscription

*Remarque : En supplément de 1 € pour frais administratif sera demandé lors de la pré-inscription sur le site d'Ultratiming*

Les inscriptions sur place seront possibles mais les prix d'inscription seront majorés de 3 euros. Pour les marches de 5, 9 et 17km les inscriptions se feront sur place au prix de 3 €

### **Article 4 : Accueil des participants, retrait des dossards et support de l'organisation**

Un parking en nombre de places limité est prévu sur le site du rugby club de Frameries, rue des Templiers, 7080 Frameries. En cas de places insuffisantes, les véhicules pourront se garer dans les rues périphériques tout en respectant le code de la route et la quiétude des riverains.

L'organisateur assure l'accueil des participants à partir de 08h00. Le retrait des dossards se fera jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Des vestiaires (pour hommes et pour femmes) et des douches (pour hommes et pour femmes) sont disponibles pour les participants. Une consigne sécurisée sera disponible jusque 15h00.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol dans les infrastructures mises à disposition des participants.

#### Programme

08h00	Accueil participants et retrait des dossards
9h30	Départ 25 et 33 km
9h45	Départ Canicross 17 km
10h00	Départ 17 km
10h30	Départ 9 km

Pour les marches 5km, 9 km et 17 km: depart entre 08h30 et 11h00

## **Article 5 : Ravitaillement et accompagnement personnel**

Nombre de ravitaillements prévus sur les distances trail

Trail 17 km & Canicross	1 ravitaillement au km 8.5 (*) 1 ravitaillement à l'arrivée
Trail 25 km	1 ravitaillement au km 15.8 (*) 1 ravitaillement à l'arrivée
Trail 33 km	1 ravitaillement au km 15 (**) 1 ravitaillement au km 24 (*) 1 ravitaillement à l'arrivée
Trail 9 km et Marche	Pas de ravito

(\*) Ce ravitaillement sera disponible jusque 12h30 le jour de la course. Au-delà de cet horaire, les participants devront rallier l'arrivée avec leur propre ravitaillement dont ils estiment encore avoir besoin.

(\*\*) Ce ravitaillement sera disponible jusque 11h30 le jour de la course. Au-delà de cet horaire, les participants devront rallier l'arrivée avec leur propre ravitaillement dont ils estiment encore avoir besoin.

***Aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements.*** Les participants devront donc être équipés de leur propre gobelet réutilisable.

Les participants n'ont pas le droit de bénéficier d'un accompagnement personnel sur le parcours, ni être suivis par exemple en vtt ou tout autre véhicule motorisé.

## **Article 6 : Barrières horaires et fermeture du parcours**

Il n'y a pas de barrière horaire sur les différentes courses.

Les parcours de trail sont fermés officiellement après le passage du dernier participant, dans l'application des temps estimatifs du participant le plus lent, la dernière arrivée est estimée à 13h30.

Tout participant qui demeure de son plein gré sur l'un des parcours après la clôture officielle sera considéré comme hors course et ne bénéficiera plus de la supervision et de l'appui de l'organisation du trail.

## **Article 7 : Sécurité et communication**

Durant la course, la voie publique est traversée à plusieurs reprises. Les participants n'ont pas la priorité à ces endroits et sont dans l'obligation de respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours.

Les participants doivent obligatoirement se munir d'un téléphone portable. En cas de difficulté sur le parcours, ils peuvent contacter l'organisateur au (+32) 0468 36 56 89. En cas de problème majeur, il est demandé de prendre directement contact avec les secours (numéro d'appel d'urgence 112).

Le dossard doit être obligatoirement porté et visible et ceci pendant toute la durée de la course.

Des contrôles inopinés seront effectués tout au long des parcours. Le non-respect des conditions du règlement par un participant pourra mener à sa disqualification.

### **Article 8 : Abandons**

Chaque participant retirant son dossard le jour de la course est supposé être présent sur le parcours qu'il a choisi lors de son inscription.

En cas de non-départ ou d'abandon, le participant est dans l'obligation de remettre son dossard à un membre du staff. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'aux ravitaillements.

En cas d'urgence, appeler le PC course et si possible s'arrêter près d'un signaleur.

### **Article 9 : Eco-responsabilité et esprit fair-play**

Les participants s'engagent à garder la nature propre. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit.

Les participants s'engagent à courir dans un esprit fair-play, à venir en aide à un participant qui serait en difficulté et à respecter les organisateurs et les bénévoles qui seront présents tout le long du parcours. Tout participant est tenu d'apporter assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours).

### **Article 10 : L'engagement éthique des canitrailleurs**

Le chien et le coureur formant un binôme, ce dernier doit toujours veiller au bien-être de son chien. Le participant prend en compte les règles édictées par la fédération belge de canicross en vigueur. Le participant s'engage, à tout moment, à faire preuve d'un comportement respectueux envers son chien mais aussi envers les chiens des autres participants.

Le participant est le seul responsable du comportement de son chien, aussi bien sur le site de l'évènement que sur le parcours.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse aussi bien sur le site de l'évènement que sur le parcours. Il est interdit de laisser un chien sans surveillance en quelque lieu que ce soit.

### **Article 11 : Responsabilité civile**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour l'organisation du trail de Bosquetia.

L'assurance ne couvre pas les risques individuels des participants. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle qui couvre ses pratiques sportives ou de loisirs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique, bris, accidents causés par le non-respect des consignes des organisateurs, de dégradation, de perte, de vols d'objets ou de matériel.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles immédiats ou ultérieurs à la course.

Les frais ambulatoires vers les hôpitaux sont à charge des participants.

### **Article 12 : Responsabilité individuelle**

La présentation d'un certificat médical n'est pas obligatoire pour l'inscription, mais nous conseillons de faire un bilan de santé avant de faire la course.

Toute personne qui participe à la course déclare de facto être en bonne santé et en bonne condition physique lui permettant de participer à cette compétition sportive et ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale pour la pratique de la course à pied en compétition.

Tous les participants sont conscients, avant de prendre le départ, qu'ils participent à leurs propres risques et périls et qu'ils sont responsables des dommages qui leur sont imputables.

Les participants déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident de toutes sortes sur le parcours et dans les installations.

### **Article 13 : Droit de rétractation**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement des droits d'inscription et de tous les frais supplémentaires.

### **Article 14 : Modification et annulation**

L'organisation se réserve le droit :

- D'apporter toute modification au présent règlement ;
- De changer l'heure de départ et du retrait des dossards, le parcours, le kilométrage, les obstacles à n'importe quel moment si les conditions du terrain ou de météo l'exigent ;
- D'annuler la manifestation, soit en raison de circonstances exceptionnelles, soit encore en cas de force majeure. Dans ce cas, si l'évènement ne peut avoir lieu, l'organisation proposera aux participants, dans la mesure du possible, une alternative sous la forme d'une inscription à prix réduit lors d'une prochaine édition.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue de rembourser les droits d'inscription et les frais supplémentaires éventuels. Les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

### **Article 15 : Données à caractère personnel et droit à l'image**

Le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit le droit d'accéder aux données et de les rectifier. Le participant peut demander à tout moment la rectification de ses données à caractère personnel, en utilisant les données de contact reprises dans le présent règlement.

Par son inscription, tout participant autorise expressément l'asbl Rugby Club de Frameries et ses partenaires à :

- Utiliser ses données et ses droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans réclamer d'indemnité à cet égard ;
- Prendre, pendant sa participation au Trail de Bosquetia, des photos et/ou images audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ;
- Publier lesdites photos et/ou images audiovisuelles sur le site internet, page Facebook et Instagram pendant et après le trail de Bosquetia ;
- Utiliser lesdites photos et toute image audiovisuelle sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

#### **Article 16 : Validité des clauses**

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.